

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MASSON

OBJET

DE LA DELIBERATION

Aménagement de la rue Marius Chanteur - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La construction de nouveaux logements dans le cadre de l'opération de l'éco-quartier Epirey nécessite la création d'une voirie nouvelle en bordure de ce dernier. Celle-ci a été réalisée de manière provisoire (réseaux divers, voirie provisoire) afin de viabiliser les terrains et de permettre leur accès lors de la construction des logements. Ceux-ci étant achevés, il convient de réaliser l'aménagement définitif de cette nouvelle voie.

Le programme des travaux prévoit :

- la mise en oeuvre d'une voirie définitive avec un trottoir et des stationnements, étant précisé que les modes de transport doux peuvent également emprunter les allées parallèles ;
- le bouclage entre la voie nouvelle et la rue Marius Chanteur passant derrière le gymnase ;
- la création d'un carrefour à feux au croisement de l'avenue Champollion et de la voie nouvelle.

Il est illustré par le document graphique joint au rapport.

Les travaux pourront commencer au printemps 2013 pour se terminer à l'été 2013.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 260 000 € TTC. Le financement est assuré par la Ville.

La maîtrise d'oeuvre pourra être confiée aux services techniques municipaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le programme d'aménagement de la rue Marius Chanteur tel qu'il est proposé dans le rapport ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, dont la Ville sera maître d'ouvrage, à 260 000 € TTC ;
- 3 - décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2013 ;
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ